



pension alimentaire impayée

Par **sylvie07**, le **08/01/2010** à **16:06**

bonjour,
le jugement de divorce dit "**jusq'à la fin des études à Madame de justifier chaque année la scolarité**".

ma fille à 19 ans, a cessé le lycée en juin 2009 (récent), est inscrite au concours d'Auxiliaire puéricultrice 2010; fait une préparation au concours en février et mars 2010, inscrite au pôle emploi elle a trouvé en attendant un contrat de 60h soit environ 380€/mois qui lui serre a payer son assurance, son portable, son essence et il reste un peu pour ses loisirs, elle est entièrement à ma charge.

tous les justificatifs ont été envoyés au père, il a décidé brutalement sans avertir de cesser de payer la pension en janvier 2010, en a-t-il le droit ?? que faire ??
merci de votre réponse